

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION: AD-AGAJ-0796

I. Cadre de la décision

Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée.

X Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française :

Art. 26, alinéa 1^{er}; Art. 26, alinéa 2;

Art. 30, § 1^{er}, 2°; art. 30, § 1^{er}, 3°; art. 30, § 2, alinéa 1^{er}; art. 30, § 3;

Art. 33, alinéa 1^{er}, 1°; 33, alinéa 2.

 \square Autre(s) texte(s) juridique(s):

Précisez les articles justifiant la décision.

☐ Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celuici ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade.

II. Identification

- A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation
- Entité : Administration générale de l'Aide à la Jeunesse et du Centre pour Mineurs dessaisis
- Rang et/ou fonction: 16+
- Nom et prénom : DEVIS Valérie
- B. Le subdélégataire qui reçoit délégation
- Entité : Service général de la Délinquance juvénile
- Rang et/ou fonction: 15



- Nom et prénom : CLAREMBAUX Nicole

III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre	Description de la compétence à effet INTERNE
texte	
Art. 30, § 1er, 2°	Autoriser le déplacement des membres du personnel dépendant du Service de la
	Gestion administrative et de l'Inspection du Centre communautaire pour Mineurs dessaisis de
	Saint-Hubert du Service général de la Délinquance juvénile et valider les demandes de
	réquisitoires établis au nom des membres de ce personnel en vue de l'obtention d'un titre de
	transport de la SNCB
Art. 30, § 1er, 3°	Approuver les états de frais de route, autres que ceux visés à l'article 30, sous 2°, et de séjour des
	membres du personnel relevant du Service de la Gestion administrative et de l'Inspection
	du Centre communautaire pour Mineurs dessaisis de Saint-Hubert du Service général de
	la Délinquance juvénile

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	± ±
Art. 26, alinéa 1 ^{er}	Conclure les conventions de stage non rémunéré des étudiants pour le Service général de la Délinquance juvénile

IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

(Facultatif - les suppléants éventuels recevront copie de la présente)

En cas d'absence du subdélégataire la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- O Entité : Service de la gestion administrative et de l'inspection du centre communautaire pour mineurs dessaisis de Saint-Hubert du Service général de la délinquance juvénile
- o Rang et/ou fonction: 10
- O Nom et prénom : DEJARDIN Emilie

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :



En cas d'absence du subdélégataire et du suppléant $n^{\circ}1$, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant $n^{\circ}2$:

- o Entité:
- O Rang et/ou fonction:
- O Nom et prénom:

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- o Entité:
- O Rang et/ou fonction:
- O Nom et prénom:

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et des suppléants n°1, n°2 et n°3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- o Entité:
- O Rang et/ou fonction:
- O Nom et prénom :

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

VI. Durée de la délégation

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (facultatif):



Date et signature du subdélégataire

Date et signature de l'autorité délégataire

Nicole CLAREMBAUX Signature simple 17/08/2022 13:26:04

Emilio DE JARDIN

Emilie DEJARDIN Signature simple 02/09/2022 08:39:57

Valérie DEVIS Signature simple 03/08/2022 15:10:48

